

NOTE D'INFORMATION

BMCI Premium Opportunity I

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCI ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19190 en date du 05/12/2019.

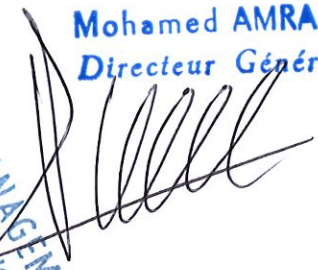

Ikhlas MATTIOUI
Directeur Général
Direction de l'épargne



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **Mohamed AMRANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Mohamed AMRANI
Directeur Général

BMCI ASSET MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA - MAROC
Tél: 0522926900 - Fax: 0522990393



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **BMCI Premium Opportunity I**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037137**
- Date et référence de l'agrément : **05/09/2019, GP19154**
- Date de création : **24/08/2010**
- Siège social : **26, Place des Nations Unies - Casablanca -**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **10,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca -** représentée par **Mohamed AMRANI**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** représenté par **Rachid MARRAKCHI**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	05 22 92 69 00
BMCI	Rachid MARRAKCHI	05 22 46 10 00

- Commissaire aux comptes : **Deloitte audit** représentée par **Sakina BENSOUDA KORACHI**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié
- Indice de référence : Compte tenu de la stratégie d'investissement opportuniste du FCP BMCI Premium Opportunity I, aucun indice de référence n'est adapté
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de capter ponctuellement les opportunités haussières sur le marché Action et de profiter de la volatilité court terme de la courbe sur le marché Taux.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif, selon les opportunités du marché obligataire, à hauteur de 90%, sans les atteindre, hors titres d'OPCVM «obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances et selon les opportunités du marché actions, le FCP investira un maximum de 15% en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscriptions cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds n'investira ni en titres d'OPCC, ni en obligations subordonnées perpétuelles.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Titres d'OPCVM ;
 - Actions ;
 - Obligations d'émetteurs publics ou privés ;
 - Titres de créances négociables ;
 - Dépôts à terme ;
 - Titres de créances émis ou garantis par l'état ;
 - Titres émis par les FPCT ;
 - Certificats d'investissement ;
 - Droits d'attribution ou de souscription.
- Durée de placement recommandée : 1 an
 - Souscripteurs concernés : Grand public



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **09/11/2010**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT, et dans les centres de la BMCI Banque Privée, par voie d'affichage hebdomadairement (tous les vendredis jours ouvrés), et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues aux centres de Banque Privée de la BMCI et au siège de BMCI Asset Management du lundi à 8h au jeudi à 15h45min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.

- Affectation des résultats : **capitalisation entière. Le FCP BMCI Premium Opportunity I est capitalisant.**

La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 0.2% HT des montants souscrits dont 0.2% HT part incompressible acquise au fonds
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 0.9% HT des montants rachetés dont 0.1% HT part incompressible acquise au fonds.
 - Cas d'exonération :
 - Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.
Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.
- Frais de gestion :
 - 2%, Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Asset Management

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestation BMCI AM	Prestation de BMCI ASSET MANAGEMENT = frais de gestion – Frais du Dépositaire – Commissions de l'AMMC – Frais Maroclear – Frais du Commissaire aux Comptes – Vie Sociale
Frais du Dépositaire	0,07% HT
Commissions de l'AMMC	0,025% HT
Frais Maroclear	3600 dh HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	15 000 dh HT annuel
Vie Sociale	20 000 dh ht annuel

